

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 29 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, M. CASTETS, M. ELIAS, M. DURANT, Mme THEUIL, Mme DUBOURG, Mme PAIN-GOJOSSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, Mme SENTIER, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme GRANGEON à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. RENAUD à Mme SENTIER

Etaient excusés:

Mme LUCKHAUS, M. CARDOSO

Etait absente:

Mme SANCHEZ

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 21
Conseillers votants : 24

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

15 – DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Par délibération du 21 mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le Budget Principal M57.

Il est nécessaire d'y apporter les modifications suivantes :

	Dépenses			Recettes		
	Compte	Chapitre	Montant	Compte	Chapitre	Montant
INVESTISSEMENT	13911	040	1 000,00€	4912	040	9 807,30€
	13913	040	978,00€	4962	040	688,52€
	13918	040	15 919,95€	021		7 402,13€
	Total		17 897,95€	Total		17 897,95€
FONCTIONNEMENT	6817	042	10 495,82€	777	042	17 897,95€

	023		7 402,13€		
	Total		17 897,95€	Total 17 897,95€	

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ces ajustements.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 22 novembre 2023 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 08/12/23
Identifiant de télétransmission : 033-
21330058500014-20231205-71580-DE-1-1

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE



Le Secrétaire de Séance
Monsieur Stéphane ELIAS

